

BAREMES KILOMETRIQUES

BAREME BNC 2017 publié le 24 janvier 2018

<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/2185-PGP.html?identifiant=BOI-BAREME-000001-20180124>

Pour information le barème est identique à celui de 2015



VOITURES

Puissance fiscale	Jusqu'à 5 000 km	De 5001 à 20 000 km	Plus de 20 000 Km
3 CV et moins	$d \times 0,41$	$(d \times 0,245) + 824$	$d \times 0,286$
4 CV	$d \times 0,493$	$(d \times 0,277) + 1 082$	$d \times 0,332$
5 CV	$d \times 0,543$	$(d \times 0,305) + 1 188$	$d \times 0,364$
6 CV	$d \times 0,568$	$(d \times 0,32) + 1 244$	$d \times 0,382$
7 CV et plus	$d \times 0,595$	$(d \times 0,337) + 1 288$	$d \times 0,401$

Attention, le barème est désormais plafonné à 7 CV (Depuis la loi de finance de 2013)

$d =$ distance parcourue à titre professionnel



MOTOS

Puissance fiscale	Jusqu'à 3 000 km	De 3 001 à 6 000 km	Plus de 6 000 km
1 ou 2 CV	$d \times 0,338$	$(d \times 0,084) + 760$	$d \times 0,211$
3,4 ou 5 CV	$d \times 0,4$	$(d \times 0,070) + 989$	$d \times 0,235$
Plus de 5 CV	$d \times 0,518$	$(d \times 0,067) + 1 351$	$d \times 0,292$

$d =$ distance parcourue à titre professionnel

VELOMOTEURS & SCOOTERS



	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 5 000 km	Plus de 5 000 km
Moins de 50 cm ³	$d \times 0,269$	$(d \times 0,063) + 412$	$d \times 0,146$

$d =$ distance parcourue à titre professionnel



Association de Gestion Agréée
des Chirugiens-Dentistes et des Professions de Santé du Grand Est
25-29, rue de Saurupt 54000 NANCY
☎ 03-83-56-96-84 = 03-83-56-81-17
Email : contact@agagrandest.fr

FRAIS DE VEHICULE 2017

Nom : Prénom :

Adresse privée :

DETAIL DU KILOMETRAGE PROFESSIONNEL (LE CADRE CI-DESSOUS DOIT OBLIGATOIREMENT ETRE COMPLETE)

Désignation des véhicules		Puissance Fiscale		Période d'utilisation	
1er					
2ème					
Déplacements		Kilométrage (aller et retour)	Nombre de jours	Total	
TRAJETS DOMICILE CABINET		x	=
TECHNICIENS DE LABORATOIRES		x	=
FOURNISSEURS		x	=
FORMATION PROFESSIONNELLE		x	=
AUTRES (à préciser)		x	=
		x	=
TOTAL KILOMETRAGE PROFESSIONNEL :				

OPTION 1 : FORFAIT KILOMETRIQUE

KILOMETRES PROFESSIONNELS	FORFAIT	DEDUCTION
1er :	X	= €
2ème:	X	= €
TOTAL :	

OPTION 2 : FRAIS REELS

$$\frac{\text{kilométrage professionnel}}{\text{kilométrage total}} \times 100 = \% \text{ professionnel}$$

FRAIS TOTAUX	% PROFESSIONNEL	DEDUCTION
.....	X	= €

Ne pas oublier de remplir le détail des kilomètres

Visa AGA

Signature du praticien :